



DECLARATION PREALABLE DES ELUS DU SNUIPP-FSU AUBE A LA CAPD DU 27 MAI 2016

En ouverture de cette CAPD, nous voulons saluer la qualité du travail du personnel dédié aux opérations de mouvement, qui se charge de l'organisation des différentes procédures, de l'édition des documents, de la liaison avec les personnels, avec les élus et de tant d'autres choses que nous ne pouvons être exhaustifs. La CAPD, nous le répétons ici, est une des instances qui garantit le traitement équitable et transparent des personnels, tant individuellement que collectivement. Notre mandat est de faire en sorte qu'elle fonctionne dans ce but. Nous souhaitons pouvoir y travailler dans de bonnes conditions : à l'amélioration des situations des enseignants du premier degré, au maintien d'un regard humain sur des opérations qui pourraient n'être considérées que comme administratives.

Aussi, nous regrettons la programmation de cette CAPD assez complexe sur une seule journée, un vendredi ce qui ne laisse aucune marge quant à la gestion du temps. Nous déplorons encore le retard pris dans la mise à jour des PV de séance pour lequel nous demandons qu'un point soit fait lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant déjà chargé, nous avons choisi de limiter les questions diverses envoyées afin de ne pas prendre le risque qu'elles ne soient qu'effleurées en fin de séance. Ces questions ne doivent d'ailleurs pas être considérées comme de simples sujets traversant notre esprit. Elles relèvent des prérogatives des commissions paritaires en tant qu'elles concernent des problèmes individuels ou collectifs des enseignants dans l'exercice de leur fonction.

Ainsi, nous demandons que soient abordées prochainement :

- Le traitement des difficultés des personnels. Nous tentons depuis plusieurs années d'améliorer les réponses dans les procédures du mouvement. Mais nous constatons que pour l'instant, on fait l'économie de l'adaptation des postes de travail. Des ressources existantes ne sont pas utilisées parce qu'inconnues des personnels, des élus et même des services. La prise en compte d'une situation particulière difficile ne peut se limiter à l'attribution de bonifications au mouvement et ne doit pas s'arrêter là.

- Les dérives d'organisation des animations pédagogiques. Particulièrement cette année, des délais inférieurs à une semaine ont été maintes fois utilisés pour convoquer, annuler, reporter. Ces pratiques créent l'exaspération chez les personnels qui se sentent ajustables à merci. Comme si aucune autre contrainte n'existait dans la vie des enseignants.

- Le manque d'intérêt porté aux problématiques des enseignants mis à disposition d'autres organismes. L'Institution reste pourtant responsable de leur santé et de leur sécurité au travail.

- Les procédures mises en place pour les opérations de maintien des élèves. Si l'avis de l'IEN est désormais préconisé par le texte rien, pas même la date de commission d'appel, ne justifie d'imposer des délais incohérents avec le calendrier scolaire. Rien ne justifie non plus de transformer l'avis en injonction. Les équipes qui connaissent les élèves et leurs difficultés, qui travaillent quotidiennement avec eux, qui étudient les différentes possibilités reçoivent les refus de tout maintien comme une remise en cause de leur travail, de leur responsabilité et un parfait manque de confiance.

-Le traitement des demandes d'autorisation d'absence. Si la demande de justificatif d'absence est légitime, le traitement humain est indispensable. Qui ici ne se rendrait pas aux obsèques de son beau-père ou de son meilleur ami ? Est-il alors humainement défendable d'octroyer l'absence sans traitement ou même de préciser que l'autorisation donnée l'est à titre exceptionnel ? L'absence de traitement facilite-t-elle la mobilisation d'un remplaçant ? S'il s'agit de sanctionner des abus, que ces sanctions visent ceux qui abusent et non les enseignants dans leur ensemble.

-La poursuite de la réflexion sur la simplification des tâches de direction. Réflexion laissée au point mort depuis de longs mois. La période de fin d'année semble particulièrement adéquate à ce travail avec le retour des enquêtes en doublon qui ne sont d'ailleurs plus pré-remplies et dont le sens n'est toujours pas questionné. Las, nous rappelons que le SNUIPP-FSU s'est engagé dans une opération de simplification par les directeurs eux-mêmes.

Résolument, nous demandons qu'un réel travail s'engage sur ces questions. Les intentions annoncées exaspèrent lorsqu'elles ne sont pas suivies de mesures concrètes sur les difficultés quotidiennes. Certains de ces points ont été abordés récemment en audience et nous prenons acte de votre volonté de régler certaines difficultés.

Nous ne pouvons clore cette déclaration sans évoquer le choix actuel de notre employeur de ne pas nous diffuser de version papier des nouveaux programmes. A l'heure où chaque élève de collège et de CM2 vient de recevoir une très belle plaquette double page A4 couleur sur papier glacé, le ministère peut difficilement se retrancher derrière un problème de coût. Il est indispensable que cet instrument de base de notre mission nous soit fourni.

Les élus du SNUIPP-FSU